

POLYNESIE FRANCAISE
 COMMUNE DE MAHINA
 ILE DE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
20 mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six, le Conseil Municipal convoqué légalement s'est réuni dans la Salle de conseil du Centre d'Accueil en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Patrice, Maire de la Commune de Mahina.

DATE D'AFFICHAGE
20 mars 2015
 DATE DE SEANCE
26 mars 2015

NOM & PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
JAMET Patrice	Maire	X		
OPUTU Lorna	1 ^{ère} adjointe	X		
FRITCH Frédéric	2 [°] adjoint	X		
PAOFAI Marie	3 ^{ème} adjointe	X		
QUINQUIS Bran	4 ^{ème} adjoint		X	FRITCH Frédéric, 2 ^{ème} Adjoint
FAUA Tenuhiarii	5 ^{ème} adjointe		X	TEAUROA Jimmy, Conseiller Municipal
YEE ON Léonce	6 ^{ème} adjoint	X		
OOPA Vaiora	7 ^{ème} adjointe		X	KWOG Chantal, 9 ^{ème} Adjoint
VERO Jacki	8 ^{ème} adjoint	X		
KWONG Chantal	9 ^{ème} adjointe	X		
COJAN Marie-Pauline	Conseillère M	X		
IZAL Yves	Conseiller M		X	JAMET Patrice, Maire
IRITI Chestine	Conseillère M	X		
TEUIRA Damas	Conseiller M		X	COJAN Marie-Pauline, Conseillère Municipale
WONG Célestine	Conseillère M	X		
TEHEI Tariu	Conseiller M.		X	YEE-ON Léonce, 6 ^{ème} Adjoint
FRITCH Edgar	Conseiller M.	X		
COLOMBANI Benjamin	Conseiller M.	X		
PAOFAI Lory	Conseillère M	X		
TEAUROA Jimmy	Conseiller M	X		
TEMATARU Vanessa	Conseillère M	X		
GOODING Orama	Conseillère M	X		
TEIPOARII Gloria	Conseillère M		X	
AFO Warren	Conseiller M.		X	COLOMBANI Benjamin, Conseiller Municipal
LUCAS Lucie	Conseillère M	X		
LEBOUCHER Patrick	Conseiller M.	X		
CALMEL Marcelle	Conseillère M	X		
CHANGUY Sandy	Conseillère M	X		
MATITAI Joe	Conseiller M		X	TAPUTUARAI Hervé, Conseiller Municipal
TAPUTUARAI Hervé	Conseiller M	X		
BOURINEAU James	Conseiller M	X		
SANQUER Nicole	Conseillère M	X		
MAPOTOEKE Tehotu	Conseillère M		X	

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	23
Procuration	08
Votants	31
Abstention	06
Suffrage	25
Pour	25
Contre	00

**Approuvant le
 « Compte
 Administratif » ainsi
 que le « Compte de
 Gestion » arrêtés en
 concordance au titre**

Formant la majorité des membres en exercice
 Absents : 10
 Madame IRITI Chestine, Conseillère municipale a été élue Secrétaire.

- Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;

**de l'exercice 2014
du Budget Annexe
des déchets**

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22 et L2122-23
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des 1er & 2ème & 5ème alinéas du C.G.C.T. ;
- Vu la délibération n° 001-2015 du 19 février 2015 constatant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015
- Vu la délibération n° 018-2015 Adoptant le Budget annexe des Déchets de la Commune de Mahina
- au titre de l'exercice 2015 ;
- Vu le compte administratif 2014 ainsi que le compte de gestion 2014 présentés à l'issue de la même séance ;
- Vu le rapport de présentation ;

EN SA SEANCE DU 26 MARS 2015

ADOPTE

Article 1^{er} : Donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi;

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	21.639.479	0	0	17.647.287	21.639.479	17.647.287
Part affectée à l'inv.	0				0	0
Opération de l'exercice	189.737.840	181.548.639	0	8.001.164	189.737.840	189.609.736
TOTAUX	211.377.319	181.548.639	0	25.648.451	211.377.319	207.257.023
Résultats de clôture	-29.828.680		25.648.451		-4.180.229	

Solde d'exécution de l'exercice	} Déficit	25.648.451
		Excédent
Restes à réaliser en dépenses :		0
Restes à réaliser en recettes :		0
Besoin - Excédent total de financement:		25.648.451

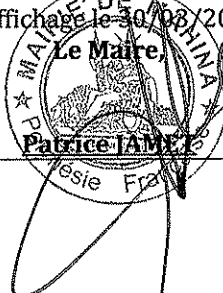
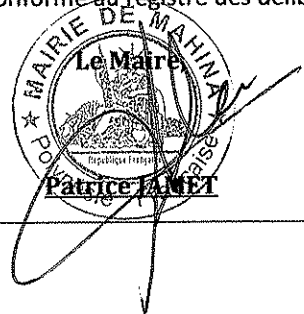
Article 2 : Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le Compte de Gestion dressé par le Comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Article 4 : Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs,

Article 5 : Décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

29.828.680	au compte D002 (déficit de fonctionnement reporté)
0	au compte 1068 (recette d'investissement)
0	au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté)

	<p>Article 6 : Le Maire, le Directeur Général des Services et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.</p> <p>Article 7 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.</p>
<p>Acte rendu exécutoire Après envoi à la subdivision administrative le 30/03/2015 et affichage le 30/03/2015 Le Maire Patrice JAMET</p> 	<p>Fait et délibéré le 26 mars 2015. Pour copie conforme au registre des délibérations</p> 

Rapport de présentation

Objet : Délibération n° 015/2015 du 26/03/2015 Approuvant le « Compte Administratif » ainsi que le « Compte de Gestion » arrêtés en concordance au titre de l'exercice 2014 du Budget Annexe des déchets.

1. PRÉAMBULE

Vu les travaux de la Commission des finances et du Conseil d'exploitation de la régie des déchets,

Vu la délibération n° 018/2015 du 26 mars 2015 Adoptant le Budget annexe des Déchets de la Commune de Mahina au titre de l'exercice 2015,

Et en application de l'article L1612-12 du C.G.C.T., le Maire doit présenter son bilan financier au travers d'un document plus communément appelé, compte administratif.

Le compte administratif est le document chiffré par lequel l'exécutif de la Commune rend compte à l'assemblée délibérante, à savoir le conseil municipal, de la réalisation du mandat qu'elle lui a confié au travers des différentes autorisations budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire et diverses autres délibérations)

A ce titre, il retrace les réalisations comptables de l'année. Il est composé de deux parties :

1. une section de fonctionnement, qui retrace les opérations courantes et qui est proche du compte de résultat d'une entreprise ;
2. une section d'investissement qui rassemble l'investissement, la dette, et que l'on peut comparer au bilan d'une entreprise.

Afin de permettre aux uns et aux autres de mieux cerner les données de la gestion au titre de l'année 2014, je vous propose de prendre connaissance du rapport détaillé afférent au compte administratif 2014.

Les recettes totales de la Régie des déchets (BRD) se sont élevées à 167MF, soit 11.504 XPF par habitant et 83 MF ou 50 % de moins qu'en 2013, réparties comme suit ;

- Fonctionnement : 159 MF, soit 32 MF et 16,7 % de moins qu'en 2013, dont 55 MF de subvention du budget principal
- Investissement : 8 MF, soit 51 MF et 86,6 % de moins qu'en 2013

Les dépenses totales se sont élevées à 210 MF, soit 14.409 XPF par habitant et 46 MF ou 36,6 % de plus qu'en 2013, réparties comme suit ;

- Fonctionnement : 210 MF, soit 46 MF et 28,2 % de plus qu'en 2013
- Investissement : 0 MF

La gestion financière du Maire, en sa qualité d'ordonnateur de la régie des déchets, se traduit donc en 2014 par un déficit de 4 MF, dont +25 MF en investissement, sa section de fonctionnement étant excédentaire de 17 MF hors subvention d'équilibre. Le résultat cumulé passe ainsi de +39 MF au 31/12/2013 à -4 MF à fin 2014 soit 43 MF de moins qu'en 2013.

	2013	2014	Ecart	
			Montant	%
Recettes totales	257 624 963	167 910 324	-89 654 706	-53,3%
Dont subvention d'équilibre	106 059 024	55 577 458	-50 481 566	-47,6%
Dépenses totales	170 105 205	211 377 319	41 272 114	19,5%
Résultat (3)	87 519 758	-43 466 995	-130 986 753	301%
Résultat cumulé (1)	39 286 766	-4 180 229	-43 466 995	1039%

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes et dépenses réelles

Les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement (hors résultat antérieur reporté) représentent respectivement 192 MF (95% de réalisation) et 154 MF (84% de réalisation). Il en résulte donc un excédent de gestion de 38 MF (192 – 154) pour l'exercice 2013.

	2013	2014	Ecart	
			Montant	%
RRF	192 106 152	159 909 160	-32 196 992	-20,1%
DRF	154 064 692	203 376 155	49 311 463	24,2%
épargne brute	43 788 073	-43 466 995	-87 255 068	-200,7%
D personnel	107 563 174	107 348 551	-214 623	-0,2%

1-Opération de gestion :

Ces charges et ces produits retracent l'activité courante du service des déchets.

1-1 Recettes de gestion

Les recettes de gestion (hors produits financiers et exceptionnels) se sont élevées en 2013 à 104MF, selon l'ordre d'importance suivant :

Chapitre	CA 2013	CA 2014	Ecart	
			Montant	%
Produits des services du domaine (70)	85 263 500	102 788 700	17 525 200	20,6%
Atténuation des charges (013)	783 628	1 543 002	819 307	104,6%
Produits de gestion courante (1)	86 047 128	104 391 635	18 344 507	17,6%

Chapitre 70 : Produits des services du domaine

Les produits des services se sont élevés à 102 MF, soit 17 MF et 20,6 % de plus qu'en 2013, et sont détaillés comme suit :

Chapitre	CA 2012	CA 2013	Ecart	
			Montant	%
Redevances d'enlèvement des O.M.	84 979 500	102 629 900	17 650 400	17,2%
Redevance spécial enlèvement des ordures	284 000	158 800	-125 200	-78,8%
TOTAL	85 263 500	102 788 700	17 525 200	20,6%

Les redevances d'enlèvement des ordures ménagères auraient dû être de 140 MF en 2014, les factures émises pour les redevables n'ayant pas de boîte postale (B), n'ayant pas été comptabilisées pour 38 MF suite à la note circulaire n° 03/2013 du 28 janvier 2013 de la TIVAA refusant toute émission de titre de recettes avant encaissement pour les redevables sans BP.

Au 31 décembre 2014, le montant cumulé des impayés s'élève à 262 MF (contre 169 MF en 2013), soit 93 MF et 35 % de plus par rapport à 2013 suite au retard de distribution des factures dû à la mise en place du nouveau logiciel de facturation.

Dans les 93MF, 40MF correspondent au rattrapage des usagers non facturés depuis 2012. Le total des impayés (de 1994 à 2014) s'élève à 350 MF contre 276 MF en 2013, soit 74 MF et 21 % de plus qu'en 2013.

Chapitre 013 : Atténuation de charges

Il s'agit des remboursements des indemnités journalières par la Caisse de Prévoyance Sociale, qui s'élèvent à 1.602.935 XPF en 2014, soit 819.307 XPF et 104,6% de plus par rapport à 2013.

Cette augmentation pourrait, en partie, s'expliquer par l'épidémie du Chikungunya.

1-2 Dépenses de gestion

Elles sont classées par nature selon l'ordre d'importance suivant :

Chapitre	CA 2013	CA 2014	Ecart	
			Montant	%
Rémunération principale	82 171 043	85 556 005	3 384 962	-3,9%
Cotisation à la CPS	23 507 051	20 774 132	-2 732 919	-13,1%
Cotisation au C.G.F.	1 885 079	1 381 354	-503 725	-36,4%
Médecine du travail	0	237 060	237 060	100%
TOTAL	107 563 173	107 948 551	12 071 127	12,64%

Chapitre 012 : Charges de personnel

Représentant 52,9 % des dépenses réelles de fonctionnement (contre 70 %, en 2013), ce chapitre regroupe les dépenses suivantes :

Chapitre	CA 2013	CA 2014	Ecart	
			Montant	%
Rémunération principale	82 171 043	85 556 005	3 384 962	-3,9%
Cotisation à la CPS	23 507 051	20 774 132	-2 732 919	-13,1%
Cotisation au C.G.F.	1 885 079	1 381 354	-503 725	-36,4%

TOTAL	107 563 173	107 711 491	148 318	0,3%
--------------	--------------------	--------------------	----------------	-------------

Les économies sur ce poste sont difficiles à réaliser car les mesures de revalorisation salariale et l'effet des avancements entraînent une évolution naturelle de 2% par an.

Ainsi le taux de couverture des charges de personnel par les recettes réelles de fonctionnement (Personnel / RRF) s'élève à 67,1 % en 2013.

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe l'ensemble des moyens nécessaires au service tant pour son fonctionnement propre que pour l'accomplissement des missions et services au profit de la population.

En 2014, le montant total de ce chapitre s'élève à 38 MF, soit 16,8 % de moins qu'en 2013.

Les dépenses contenues dans ce chapitre sont par ordre d'importance :

- Les achats, pour un montant de 35 MF, contre 26 MF en 2012, soit 9 MF et 34% de plus qu'en 2012, avec notamment les postes suivants :

Nature	CA 2013	CA 2014	Ecart	
			Montant	%
Fournitures d'entretien et de petit équipement	7 880 889	5 250 248	-2 630 641	-50,1%
Carburant	10 634 651	8 128 257	-2 506 394	-30,8%
Diverses fournitures	92 711	1 299 850	1 207 139	92,8%
Contrat des prestations avec les entreprises	17 132 500	2 108 015	-15 024 485	-712,7%
Achat de prestations de service	0	0	0	0,0%
TOTAL	26 508 058	29 733 873	3 225 815	10,8%

Le poste « fournitures d'entretien et de petit équipement » diminue de 50,1 % en raison notamment de l'exploitation quasi-totale du quai de transfert, opérationnel depuis le second semestre 2013.

Le poste de « carburant » baisse de 30,8 % pour les mêmes raisons que le poste « fournitures d'entretien et de petit équipement ».

Le poste « contrat de prestations avec les entreprises » diminue de 712,7% en raison de la dissolution de la SEP.

- Les services extérieurs passent de 10 MF en 2013 contre 6 MF en 2012, soit 4 MF et 67 % de plus qu'en 2012, avec notamment les postes suivants :

Nature	CA 2013	CA 2014	Ecart	
			Montant	%
Entretien des véhicules	4 879 900	5 999 419	1 119 519	18,6%
Location mobilière	5 159 000	12 800 103	7 641 103	59,6%
TOTAL	10 038 900	18 799 522	8 760 622	46,6%

L'entretien des véhicules augmente 18,6%, et est lié aux pannes récurrentes des cases et des camions.

2-Opération financière :

Aucune opération n'a été réalisée en 2014.

3-Opération exceptionnelle :

Les produits exceptionnels s'élèvent à 55 MF en 2014 contre 106 MF en 2013 et se présentent comme suit :

- Les subventions venant du budget principal
- Des annulations de créances prescrites

Les charges exceptionnelles (+20 000 XPF) concernent l'annulation de redevances des ordures ménagères pour erreur d'imposition.

B. Les recettes et dépenses d'ordre

Les opérations d'ordre consistent à transférer des valeurs de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

IL s'agit essentiellement des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles qui s'élèvent à 8.001.164 en 2014.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les opérations réelles

1-Recettes d'investissement :

Dotations et subventions :

Aucune opération n'a été réalisée en 2014.

2-Dépenses d'investissement :

Les conditions d'exécution :

Aucune opération n'a été réalisée en 2014.

B. Les opérations d'ordre

En 2014, les opérations d'ordre ont été effectuées pour un montant de 25MF correspondant à un amortissement de matériel de transport et le report du résultat antérieur.

Tableau récapitulatif des résultats consolidés

FONCTIONNEMENT	
Recettes	159 909 160
Dépenses	211 377 319
Résultat de l'exercice	-51 468 159
Résultat cumulé 2013	21 639 479
Résultat cumulé 2014	-29 828 680

INVESTISSEMENT	
Recettes	8 001 164
Dépenses	0
Résultat de l'exercice	8 001 164
Résultat cumulé 2013	17 647 287
Résultat cumulé 2014	25 648 451

TOTAL	
Recettes	167 910 324
Dépenses	211 377 319
Résultat de l'exercice	-43 466 995
Résultat cumulé 2013	39 286 766
Résultat cumulé 2014	-4 180 229

4. CONCLUSION

Tels viennent donc d'être présentés, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats de la gestion financière du Maire en sa qualité d'ordonnateur pour l'exercice 2014, en concordance avec le compte de gestion du comptable que je propose à votre approbation.

